

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	37
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	7.10 Divers - Clôture financière d'opération - 0424-01 Montpellier - Résidence Les Tonnelles - Réfection salles de bains

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-37-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Objet : 7.10. DIVERS – Clôture financière d'opération – 0424-01 MONTPELLIER – Résidence Les Tonnelles – Réfection salles de bains

Le 10 décembre 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la fiche financière et comptable de l'opération réfection salles de bains de la résidence Les Tonnelles située à Montpellier.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

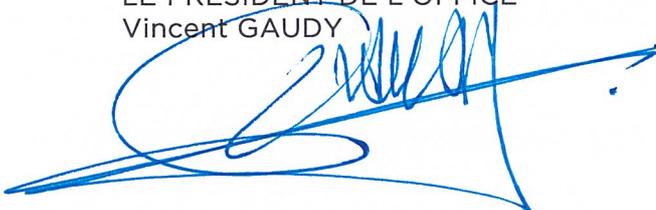
ARTICLE 1^{er}

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...), et des honoraires,

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', is written over the printed name of the president.

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-37-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

N° Prog.	MONTPELLIER Résidence Les Tonnelles 0424-01 Réfection salles de bains (tour)	Conducteur :		Type d'Opération :						
		Jean Luc DURAND	Salvia	13815	GE/GR Investissement					
N° Lot	Libellé du lot	Fournisseur	Engagem. HT	Révisions HT	Engagem. TTC	Réalisat. TTC	Soldes	Prêt ARKEA	Prêt La Banque Postal	Fonds propres
170	CO Plomberie	Renov+ Habitat	489 240,00	7 276,39	546 168,03	546 168,03	0,00			
S/TOTAL	CONSTRUCTION		489 240,00	7 276,39	546 168,03	546 168,03	0,00			
890	HO Conduite d'opération	Hérault Logement	8 224,77		8 224,77	8 224,77	0,00			
S/TOTAL	HONORAIRES		8 224,77	0,00	8 224,77	8 224,77	0,00			
	TOTAL DU PROGRAMME		497 464,77	7 276,39	554 392,80	554 392,80	0,00	146 000,00	350 000,00	58 392,80

0424-01 MONTPELLIER
Résidence Les Tonnelles
Réfection salles de bains

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Construction (TCE, lots séparés....)	546 168,03
- Honoraires (ingénierie, contrôle technique....)	8 224,77
TOTAL :	<u>554 392,80</u>

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt ARKEA	146 000,00
- Prêt LA BANQUE POSTALE	350 000,00
S/Total I	<u>496 000,00</u>

B) <u>Affectation Fonds Propres C/10674</u>	58 392,80
TOTAL	<u>554 392,80</u>
